



L'Actu fait le point

Friche culturelle RVI

Crise de l'atelier pour les artistes

Une friche qui embarrasse les collectivités

La décision est prise de détruire la friche RVI avenue Lacassagne. L'ex-usine textile Lépine, rue Lamartine, a été choisie pour accueillir les artistes, mais cette solution est loin de faire l'unanimité auprès des artistes et des riverains. La friche RVI est un espace de 34 000 m². Le Grand Lyon en est propriétaire depuis 2002. Le site est occupé depuis par des centaines d'artistes, réunis au sein de plusieurs collectifs. En 2003, le collectif d'artistes « auto géré » a signé une convention d'occupation temporaire des lieux. La friche est une usine désaffectée qui fut occupée successivement par les entreprises Rochet Schneider (1901), Zénith (carburateurs), Berliet (1959) puis Renault Véhicules Industriels. L'usine a cessé ses activités industrielles en 2000.

Toute la façade de la friche RVI situé rue Feuillat est inscrite au Plan local d'urbanisme en « EBP », élément bâti à préserver (mise à jour n°7 du 10 juin 2010 du PLU de Lyon).

Les artistes doivent plier bagage

La convention autorisant les collectifs d'artistes à occuper la friche RVI a pris fin le 15 septembre à minuit. Un nouvel espace culturel leur est proposé, non loin de là, au 152 rue Lamartine. D'une surface plus petite que celui de l'avenue Lacassagne (3 500 m²), ce bâtiment qui appartient à la Ville de Lyon, ne pourra pas accueillir tous les artistes. Sa réhabilitation n'est par ailleurs pas encore terminée. Alors, « *partir d'accord, mais pas dans n'importe quelles conditions !* ».

Sur 400 artistes actuellement logés à la friche RVI, seuls 130 ont signé avec la mairie une convention d'occupation rue Lamartine. Pour s'installer dans ce bâtiment qui compte trois étages, chaque collectif d'artistes a dû proposer un projet artistique. La relocalisation des artistes sera encadrée par une convention temporaire entre la Ville et les occupants.

A la recherche d'un espace de production artistique

Les membres de la friche RVI qui refusent de bouger espèrent obtenir des solutions de relogement. La relocalisation des artistes rue Lamartine n'est également pas pérenne. Dans moins de cinq ans, le déménagement des artistes se posera à nouveau car la friche Lépine sera à terme démolie pour une extension du stade Vivien-Foé (prévue en 2015).

Les artistes déplorent la prise en compte d'un bilan économique lié à la valeur foncière du site, au détriment d'un bilan artistique de la friche. L'implication des artistes, dans les réseaux professionnels de diffusion de leurs productions et, leur collaboration avec des institutions culturelles lyonnaises (réalisation de décors, création de costumes,...) témoignent de leur place dans la cité, qu'ils font rayonner, localement mais aussi de part le monde.

Les artistes doivent-ils réinvestir des lieux délaissés loin de Lyon ou rester en ville ? Quelle politique publique culturelle est à inscrire sur le territoire pour l'accueil de la culture alternative ?



© François Guy / Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Un espace de liberté artistique où de multiples disciplines cohabitent et où tous les arts se confrontent :

plasticiens, poètes-plasticiens, menuisiers, sculpteur-trices, compositeurs, électroacoustiques, DJ, bassistes, batteurs, guitaristes, créatrices textiles, marionnettistes, acrobates, photographes argentique numérique, comédiens, vidéastes, créateurs de lampes, scénographes, décorateurs, designers, mécanicien-nes vélo, danseurs, jongleurs, artificiers, récupérateurs-trices, circassien-nes, metteurs en scène, sculpteurs vélo, techniciens son et lumière, sérigraphes, graffeurs, clowns, saxophonistes, zigrolleur, violonistes, informaticiens, développeuses web, échassiers, costumières, dessinateur-trices, auteurs BD, graphistes, diffuseurs, réalisateurs, poètes, informaticiens 3D, percussionnistes, animateurs vidéo, électroniciens, luminiers, vélorutionnaires, artistouilles, chiens, chats, souris ...

Un évacuation programmée mais peu de cartons de déménagement en vue !

Le 15 septembre dernier, les artistes devaient évacuer le site mais, le jour J, les frichards n'ont pas obtempéré. Le lendemain, un huissier de justice est venu constater l'occupation illégale des lieux. Les artistes de la friche ont sollicité les services d'un avocat du barreau de Lyon qui a pointé « *que l'absence de mention du délai de préavis dans le courrier mettant fin à l'occupation des lieux n'était pas conforme au contrat* ».

Le 18 octobre, s'est tenu le jugement en référé intenté par le Grand Lyon demandant l'expulsion de la friche. « *Le président du tribunal a martelé à plusieurs reprises que la Ville de Lyon et le Grand Lyon devaient se rendre à la raison et en profiter pour discuter avec l'association des collectifs de la friche* », avant le résultat du délibéré par le tribunal le 8 novembre prochain.

Artistes, élus et voisins : une rencontre qui déménage ...

Les élus de la mairie centrale et ceux du 3e arrondissement sont venus officiellement présenter une vingtaine d'artistes aux riverains du bâtiment rue Lamartine. Fort des nuisances dénoncées par certains riverains de la friche RVI, des habitants de la rue Lamartine ont demandé des comptes : quels seront les horaires des occupants ? Le bâtiment est-il aux normes ? Il y aura-t-il un gardien ?... Thierry Philippe, maire du 3e a encore rappelé qu'en « *cas de nuisances et de problèmes, la mairie serait toujours du côté des riverains...* ». Les artistes devront respecter des règles de bonnes conduites encore à édicter entre les dix-sept collectifs d'artistes qui vont venir. Quant aux clauses de la convention d'occupation précaire de trois ans du nouveau site, elles ne seront pas connues avant leur vote au conseil municipal,... la friche n'a pas fini de faire parler d'elle !

Les projets de réaménagement urbain envisagés sur le site de la friche RVI :

- Entrée avenue Lacassagne, un jardin public de 8 000 m² et une bibliothèque de quartier (réalisations prévues pour 2014).
 - Une résidence étudiante et un grand gymnase.
 - Une extension (7 500 m²) de la société d'enseignement professionnel du Rhône, la SEPR. Le permis de construire aurait du être déposé en juin mais des éléments manquaient au dossier (amiante). Néanmoins, le démarrage du chantier serait prévu pour 2011.
- Depuis 2005, la SEPR s'attache à regrouper ses activités de formation (65 métiers répartis sur neuf sites) et ceux de l'AFPIA, Association pour la Formation des Industries de l'Ameublement autour d'un pôle unique situé entre la rue Rochaix et la rue Feuillat. Ce projet de la SEPR et celui Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (création d'un nouveau bâtiment sur 8 500 m² côté rue Feuillat) vont permettre de créer le grand campus de l'alternance et des métiers de la région.

Enfin, une rue de 12 mètres est prévue entre Feuillat et Rochaix, dont les caractéristiques ne sont pas fixées. Sa réalisation devant être soumise à enquête publique ; elle devrait approximativement se situer entre les rues Elie-Paris et Germain-David.



© lyon-info.fr (photo accompagnant un article posté le 10/072010 par M. Augustin)

Références disponibles au Centre de documentation

- Fiches urbaines : effets d'aubaine. Techni-Cités, 23/03/2009, n° 166, pp. 27-34 (Réf. : P-7071)
- Fiches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace, Espaces et sociétés, 03/2008, n°134, pp. 37-51 (Réf. : P-6769)
- Fiches culturelles, squats d'artistes : revue de presse 1992-2007.-AGENCE D'URBANISME DE LYON, 9/2007, (Réf. : E-R328)
- Les Fiches culturelles : une nouvelle époque de l'action culturelle : A : monographies et fiches d'expériences ; B : étude.- LEXTRAIT (F.), Secrétariat d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle Ed., 05/2001, A : 005/2001 ; B : 74 p. + annexes (Réf. : O-9684/AB)

Des festivités pour mieux se faire connaître des riverains et des habitants

Chaque année, à l'occasion des journées du patrimoine, le site accueille les visiteurs même si la friche n'a pas autorisation à accueillir du public. Ces moments d'échange et de rencontre créent parfois de nouvelles collaborations.

Des repas de quartier ont eu lieu ainsi que des temps d'expositions, des soirées associatives privées, des concerts. Au moins 2 ou 3 fois par mois, des présentations de sortie de résidences sont organisés.

L'espace sert aussi d'accueil logistique des différentes biennales (Art sur la place, Biennale de la danse) pour les constructions des chars.

Evènements publics

- Festival Le Jardin des possibles en 2001 (Robins des Villes),
- Tout l'monde dehors le 18 juillet 2004,
- Fête de la musique 2004,
- Exposition collective, à partir de la mémoire industrielle du lieu, à la mairie du 3ème arrondissement de Lyon du 1 au 30 juillet 2004,
- Meeting of style (de 2003 à 2006),
- Journées du patrimoine les 3e week-end de septembre 2003 / 2004 / 2005 (expositions collectives 2003 / 2004),
- Sorties d'usines 09-2005,
- [AADN] 2004 / juillet 2005,
- Expo-vente 1/2 décembre 2005,
- Festival Sorties d'Usine, du 15 au 18 juillet 2010.

Agenda

Conférence : « *Portrait de l'artiste en créateur de ville : l'exemple du quartier artistique de South Shoreditch à Londres* », Mardi 2 novembre à 18h, Université Jean Monnet –site Carnot, 18 rue Pr Benoit Lauras, salle D03, 42000 St Etienne.
Rens. : Isabelle Champion, 04 77 42 17 68

Les festivals et la "régénération" urbaine : ré-animer et re-définir la ville ?

Lundi 22 novembre, de 17h00 à 20h00, ADEUS, Salle Conrath, 9 rue Brûlée, Strasbourg

Rens. : Action culturelle de l'Université de Strasbourg, 03 68 85 66 44

Les sources

- *Friche RVI, le maire du 3e met en garde*, Le Progrès, 02/09/2010.
- *La culture en friche*, Lyon Capitale, 09-2010.
- *Les artistes refusent de bouger*, Le Progrès, 16/09/10.
- *La friche RVI bientôt défrichée par les grues du Grand Lyon*, La Tribune de Lyon, 23-29/09/2010.
- Site : <http://www.friche-rvi.org>

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



18 rue du Lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83

www.urbalyon.org

Communauté urbaine de Lyon, Sepal, Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne, Ville de Givors, Ville de Vaulx-en-Velin, Ville de Bourgoin-Jallieu, Communauté de communes Pays de l'Arbresle, Communauté de communes Vallons du Lyonnais, Communauté de communes Vallée du Garon, Communauté de communes Pays Mornantais, Syndicat Mixte Beaujolais, Syndicat Mixte Ouest Lyonnais, Syndicat Mixte Rives du Rhône, CCIL, Chambre de Métiers, Chambre de l'Agriculture, Sytral, Epora, Ademe, VNF, Caisse des Dépôts et Consignations, Symalim, Opac du Rhône

Directeur de la publication : **Olivier Frérot**

Réfèrent : **Véronique Pelot** 04 26 9 38 54 v.pelot@urbalyon.org

Infographie : Agence d'urbanisme